

19.46, de soufre. Cette matière présente un certain intérêt pratique, à cause de l'usage qu'on en fait, conjointement avec d'autres minerais formant la partie principale du gîte métallifère, pour l'extraction du plomb et du cuivre. Elle se présente le plus souvent en masses amorphes ou granulaires, d'un gris de fer offrant l'éclat métallique; on la rencontre aussi cependant en cristaux, qui offrent différentes formes appartenant au système du prisme droit à base rhomboïde. La densité de la *bournonite* est égale à 5,8, et on représente sa dureté par le nombre 2,5. On la rencontre dans un très-grand nombre de localités; entre autres en Angleterre, dans le Harz, en Saxe, en Transylvanie, en Hongrie, en Piémont, au Pérou, au Mexique, et même en France. On rapporte à la *bournonite* le minéral d'argent connu en Allemagne sous le nom de *weissgültigerz* et le *bleifahlerz* de Naussemann.

**BOURNONS** (Rombaut), officier du génie et mathématicien flamand, né à Malines, mort en 1788. Après avoir servi dans l'armée autrichienne, il professa les mathématiques et devint membre de l'Académie de Bruxelles. On lui doit : *Phases de l'éclipse annulaire du soleil du 1<sup>er</sup> avril 1764, calculées sur le zénith de Bruxelles*; *Mémoire contenant la formation d'une formule générale pour l'intégration et la sommation d'une suite de puissances quelconques dont les racines forment une progression arithmétique à différences finies quelconques*; *Éléments de mathématiques, première partie*; *Mémoire sur le calcul des probabilités*, et plusieurs autres mémoires lus dans les séances de l'Académie.

**BOURNONVILLE**. La seigneurie de Bournonville, en Flandre, a donné son nom à une famille très-considérable, qu'on dit issue des anciens comtes de Guines, et qui a joué un rôle assez marquant dans l'histoire du moyen âge. Cette famille, nombreuse et divisée en une foule de rameaux, était représentée, dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, par Oudard de Bournonville, comte de Hénin-Liétard, vicomte et baron de Barlin et Houleford, qui se distingua au service du roi Philippe II d'Espagne. — Il ne laissa qu'un fils, Alexandre de Bournonville, en faveur de qui Henri IV, en 1600, érigea en duché, sous le nom de Bournonville, la baronnie de Houleford, en Boulonnais. Alexandre, duc de Bournonville, par acte du mois de juillet 1651, céda le duché à son second fils AMBROISE-FRANÇOIS, qui en obtint l'érection en pairie en 1652. Mais étant mort sans héritier mâle, en 1693, la pairie de Bournonville s'est éteinte, et la famille n'a conservé que le titre de duc.

**BOURNONVILLE** (Antoine-Auguste de), maître et compositeur de ballets danois, né à Copenhague en 1805, d'un père français, alors engagé comme premier danseur au théâtre royal. Il reçut les premiers principes de son art dans la maison paternelle, puis vint à Paris, en 1824, se perfectionner à l'école de Vestris, et débuta avec succès, en 1826, au Grand-Opéra. Il parcourut ensuite les diverses capitales de l'Europe. De retour en Danemark en 1830, il entra au Théâtre-Royal, comme premier danseur et directeur de la danse. Nommé maître de ballets au même théâtre en 1836, il réussit à y relever le ballet, menacé d'une prompte décadence. Parmi les moyens qui contribuèrent à ce résultat, il faut compter, outre sa volonté courageuse, son intelligence administrative, ses connaissances pratiques et les ballets qu'il composa lui-même. Ces ballets, pleins de verve et d'originalité, et dont les sujets sont empruntés le plus souvent à l'histoire et aux traditions nationales, ramenèrent bientôt le public charmé à un genre de plaisir pour lequel il n'éprouvait naguère que de l'indifférence et même du dégoût. On peut dire que, sous le rapport des ballets, le Théâtre royal de Copenhague rivalise aujourd'hui avec les plus grandes scènes de l'Europe. Bournonville est d'une activité infatigable et d'une merveilleuse fécondité. Sans compter une foule de danses, de levers de rideau, de divertissements, etc., il a composé plus de quarante ballets, qui tous ont été et sont encore journellement exécutés avec succès. Bournonville est chevalier de l'ordre de Danebrog depuis 1848. Parmi ses ballets, nous citerons : *Waldemar* et *Eric Menwed*, *Faust*, la *Fête d'Albano*, le *Toréador*, *Napoli*, *Raphaël*, la *Kermesse de Bruges*, etc. Il a aussi publié quelques brochures relatives au théâtre. — Son père, Antoine-Théodore Bournonville, né à Lyon en 1760, mort en 1843 dans l'île de Seeland, où il habitait une charmante retraite qu'il devait à la munificence du roi Frédéric VI, avait aussi composé de nombreux ballets pour le théâtre de Copenhague.

**BOURNOU**, royaume d'Afrique. V. BORNOU.

**BOURNOUS**. m. (bour-nouss). V. BURNOUS.

**BOUROTTE** (François-Nicolas), bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort en 1784. Il s'occupa toute sa vie de recherches historiques, et on lui doit : *Mémoire sur la description géographique et historique du Languedoc* (1759); *Arrêts et décisions qui établissent la possession de souveraineté et propriété de Sa Majesté sur le fleuve du Rhône d'un bord à l'autre* (1765); *Recueil de lois et autres pièces relatives au droit public et particulier du Languedoc* (1765); *Précis analytique du procès intenté à la province du Languedoc par les états de Provence, concernant*

*le Rhône et ses dépendances* (1771). Il composa aussi le sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, laissée incomplète par Vaissette.

**BOUROU**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, faisant partie de l'archipel des Moluques, à 80 kilom. O. de Céram et d'Amboine, par 3°12' lat. S. et 123°55' long. E.; longueur de l'E. à l'O. 110 kilom., largeur 64 kilom.; pop. évaluée à 60,000 hab. Cette île, habitée à l'intérieur par les Haraforas, peuplade indigène, et par les Malais sur les côtes, présente un sol montagneux et très-fertile; les forêts sont peuplées d'innombrables oiseaux, et renferment des bois aromatiques et d'ébénisterie. Le sol produit en abondance du riz, du sagou et des fruits des tropiques. Les habitants, gouvernés par des chefs indépendants, ne reconnaissent que nominalelement la suprématie des Hollandais établis sur les côtes. La capitale de l'île porte aussi le nom de Bourou, et est située sur une baie de l'île, dans une contrée couverte de rizières.

**BOUROUHIRD**, ville de Perse, dans la province d'Irak-Adjemi, chef-lieu du gouvernement du même nom, sur la route d'Hamadân à Isphahan, et à 340 kilom. N.-O. de cette dernière ville; 14,000 hab. — Beau château, récolte de safran. Cette ville, que quelques auteurs appellent Borondjerd, est un centre industriel considérable; on y fabrique une grande quantité de cotonnades communes. Il s'y fait pour plusieurs millions d'affaires par an. La ville, dit M. le comte de Rochechouart, attaché à la légation française à Téhéran, est admirablement située dans une petite plaine très-fertile, et arrosée par une rivière bordée de grands arbres, sous lesquels, chose rare en Perse, on peut se promener à l'ombre. On voit dans cette vallée des essais de culture de toutes sortes : des mûriers pour les vers à soie, qui donnent de belles espérances; des cannes à sucre apportées du Mazenderan depuis deux ans seulement, et qui, d'après ce qu'on a vu de ces échantillons de culture, réussissent fort bien; des pommes de terre et du maïs, du coton et du tombéki.

**BOUROUTS**. V. BOURÈTES.

**BOURQUELOT** (Louis-Félix), littérateur et paléographe français, né à Provins en 1815. Élève de l'École des chartes, il fut successivement avocat à la cour royale, attaché aux travaux historiques, membre de la commission des archives au ministère de l'intérieur, professeur adjoint à l'École des chartes, membre de la Société des antiquaires de France, etc. Ce laborieux érudit a fourni beaucoup de travaux à la Bibliothèque de l'École des chartes, aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, à *Patria*, à l'*Athenæum* et autres recueils importants. Il a en outre donné à part : *Traité des opinions de législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge*; *Recherches sur la lycanthropie*; *Histoire de Provins* (couronnée par l'Académie des inscriptions, 1847); *Voyage en Sicile* (1849); *Inscriptions antiques de Nice*, etc. (1850). Enfin il a continué la *Littérature française contemporaine*, entreprise par M. Quérard pour faire suite à sa *France littéraire*, et qui fut ensuite confiée successivement à MM. Maury, Louandre et Bourquelot. C'est un répertoire fort utile, malgré des imperfections que M. Quérard a signalées avec la cruauté d'un érudit pour ses rivaux et ses continuateurs. L'irritable savant, qui ne voulait pas être continué, a publié à ce sujet : *Omissions et bévue de la Littérature française contemporaine par M. Ch. Louandre et Bourquelot, ou Correctif* (du t. II, 2<sup>e</sup> partie) de cet ouvrage.

Il indique pour ce seul demi-volume 768 omissions et bévues.

**BOURQUENEY** (François-Adolphe, comte de), diplomate, né à Paris en 1800, est issu d'une famille parlementaire de la Franche-Comté. Il débuta dans la carrière diplomatique aux États-Unis et à Londres, sous la direction de MM. Hyde de Neuville et de Chateaubriand, suivit ce dernier dans sa chute et écrivit avec lui au *Journal des Débats*. M. de La Ferronnays le nomma ensuite premier secrétaire d'ambassade. En 1834 et 1840, il fut envoyé à Londres, d'abord comme chargé d'affaires, puis comme ministre plénipotentiaire, pour consacrer la séparation de la Belgique et de la Hollande, et pour signer la convention des détroits, qui fit rentrer la France dans le concert européen. Nommé, en 1843, ambassadeur à Constantinople, il donna sa démission en 1848, et vécut dans une retraite absolue jusqu'en 1853. Ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur près la cour de Vienne, lors de la guerre d'Orient, il réussit dans l'importante mission d'assurer la neutralité de l'Autriche. En 1856, il signa comme second plénipotentiaire l'acte du congrès de Paris, et, en 1859, le traité de paix de Zurich. Élevé au rang de sénateur en janvier 1857, il a pris quelquefois la parole dans les discussions du Sénat.

**BOURRABAQUIN** s. m. (bou-ra-ba-kain). Espèce de grand gobelet de cuir. V. Vieux mot.

**BOURRACHE** s. f. (bou-ra-che; lat. *borrago*, même sens. — M. Pihan veut retrouver l'origine de ce mot dans l'arabe. Il pense que *bourrache* est une forme apocope des deux mots *abou rachh*, littéralement le père de la sueur, c'est-à-dire qui engendre la sueur, par allusion aux propriétés sudorifiques de la

plante. Cette étymologie, qui nous paraît plus ingénieuse que vraisemblable, n'a guère plus de valeur que celle d'*artichaut*, *ardi-chauk*, épine de terre. Diez pense avec raison que *bourrache* vient du latin *borrago*, qui a, d'autre part, donné naissance à l'italien *borragine*, par contraction *borrana*, à l'espagnol *borraja*, au portugais *borragem*, au provençal *borrage*, au valaque *borantzé*, etc.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des borraginées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent en général dans les régions tempérées de l'ancien continent. La plus connue est la *bourrache* officinale, dont les feuilles sont employées en médecine.

— **Encycl.** Le genre *bourrache* forme le type de la famille des borraginées; il renferme une dizaine d'espèces originaires de l'Europe méridionale, du nord de l'Afrique, des îles du Cap-Vert et de l'Asie orientale et occidentale. La tige et les feuilles sont rudes, hérissées de poils piquants; les fleurs, roses, bleues ou blanches, sont disposées en grappes lâches et ramifiées. Parmi les espèces, on remarque particulièrement la *bourrache officinale*, plante annuelle, regardée comme originaire de l'Orient, mais qui depuis longtemps est naturalisée dans l'Europe centrale et méridionale. Ses fleurs, ordinairement bleues, rarement blanches ou roses, sont très-larges et se succèdent pendant la plus grande partie de l'année. Dans la plupart des contrées qui avoisinent la Méditerranée, la *bourrache* joue un certain rôle comme plante potagère; on la mange en guise d'épinards, et on la met quelquefois dans le potage. En France, son emploi dans l'économie domestique est bien plus restreint; on se contente de mettre ses fleurs sur les salades, comme celles de la capucine. Elle est plus fréquemment usitée en médecine; elle passe pour être éminemment rafraîchissante, béchique, expectorante, sudorifique. On l'emploie surtout en sirop.

**BOURRACHON** s. m. (bou-ra-chon). Ivrogne. V. Vieux mot.

**BOURRADE** s. f. (bou-ra-de — rad. *bourrer*). Vénér. et Fauconn. Morsure du chien ou de l'oiseau de proie, qui enlève du poil au lièvre. — Par anal. Coup donné à quelqu'un, pour le repousser : *Le marchand, que ce discours déconcerta, fit deux pas en arrière, comme si on lui eût donné une bourrade dans l'estomac*. (Le Sage.) *Lâchez-moi incontinent le paillard, et mettez-le hors avec une bourrade*. (V. Hugo.)

— **Fig.** Paroles vives et rudes : *Messieurs des enquêtes domèrent, à leur ordinaire, maintes bourrades à messieurs les présidents*. (De Retz.)

**BOURRAGE** s. m. (bou-ra-je — de *bourrer*). Fortif. Opération qui consiste à boucher la chambre du fourneau de mine, et le rameau aboutissant au fourneau, assez loin pour que la distance de l'extrémité du bourrage aux poudres, distance mesurée directement et sans aucun coude, soit égale au double de la ligne de moindre résistance du fourneau. Nom sous lequel on désigne les matériaux qui touchent le fourneau et le rameau aboutissant à ce fourneau.

— **Chem.** du fer. *Bourrage des traverses*. Action de pousser du ballast sous une traverse avec la pioche à bourrer, en la soulevant à l'aide d'un long levier spécial nommé *aspect* : *Le bourrage a pour but de relever la voie ou d'élever que la traverse ne soit en porte-à-faux*.

— **Encycl.** On distingue plusieurs espèces de bourrages : 1° *Bourrage en terre et en bois*. Il est formé d'un plateau dressé contre le coffre, et fortement serré au moyen d'arcs-boutants et de tranches alternatives de 1 m. de longueur, de terres, et de pièces de bois, posées en travers du rameau et engagées dans le sol. A l'extrémité du *bourrage*, on établit un masque en bois. Ce *bourrage* ne peut être retiré qu'avec une grande difficulté après l'explosion du fourneau; 2° *Bourrage en sacs à terre*, composé de lits horizontaux de sacs à terre, dont les vides sont garnis avec des paniers de terre. Ce *bourrage* est le plus expéditif; 3° *Bourrage en terres et gazon*, formé de tranches alternatives de terres et de gazon, de 1 m. d'épaisseur et bien damées; 4° *Bourrage en briques*, fait de briques crues, séchées à l'air. Il est rapide et résistant.

Si l'on ne tient pas à la galerie, on peut supprimer le *bourrage* d'un fourneau, pourvu que l'on augmente la charge. On croit qu'un quart d'augmentation dans la charge équivaut à la diminution d'un tiers du *bourrage*; que l'augmentation d'une demi-charge équivaut à la diminution de deux tiers, et enfin qu'une charge doublée peut dispenser complètement du *bourrage*.

**BOURRANT** (bou-ran) part. prés du v. *Bourrer* : *Il ne faut pas laisser le public en le bourrant continuellement des pièces du même homme*. (Volt.) *Hum! fit Ballefranche, en bourrant sa pipe, je rirai longtemps de ce tour*. (G. Aimard.)

**BOURRAQUE** s. f. (bou-ra-ke). Pêch. Sorte de nasse.

**BOURRAS** s. m. (bou-ra — rad. *bourre*). Comm. Toile grise très-grossière. Bure, drap grossier. C'est dernier sens a vieilli.

En Provence, Membre d'une confrérie de pénitents qui sont vêtus de toile grise écruë : *La confrérie des bourras*. Les *bourras* ont

le privilège d'ensevelir les pauvres et les étrangers. V. *Bourras-paille*. Ceux qui sont chargés d'ensevelir les suppliciés.

**BOURRASQUE** s. f. (bou-ra-ske — de l'ital. *borea*, vent du Nord, ou peut-être du français *bourrer*, repousser brutalement). Vent impétueux et de peu de durée : *Nous fîmes voile le matin par un doux vent qui se changea sur le midi en une violente bourrasque*. (D'Ablanc.)

— **Fig.** Attaque inattendue, accès violent et passager, revirement soudain : *Une bourrasque de fièvre, de colère*. *Je n'ai jamais été follement prodigue que par bourrasques*. (J.-J. Rouss.) *Il est rare et difficile qu'un artiste reste fidèle au maître qui a fait sa fortune et sa gloire, lorsque la bourrasque emporte le maître*. (J. Lecomte.)

Va subir du public les jugements fantasques, D'une cabale aveugle essayer les bourrasques. PIRON.

La Bourse a de grosses bourrasques Qui rendront plus prudents les capitaux fantasques. PONSARD.

— **Syn.** *Bourrasque, orage, ouragan, tempête, tourmente*. La *bourrasque* n'est qu'un coup de vent passager qui agite la mer. L'*orage* est accompagné de tonnerre, de pluie, du grêle; on dit qu'un *orage* crève, parce qu'on le considère toujours comme portant quelque chose dans ses flancs. La *tempête* consiste surtout dans la violence du vent; elle est bruyante, elle dure plus longtemps que l'*orage*. L'*ouragan* suppose plusieurs vents soufflant avec fureur dans des directions opposées et formant des tourbillons auxquels rien ne résiste. La *tourmente* est une *tempête* considérée comme bouleversant les eaux de la mer et faisant courir aux navigateurs de longs et terribles dangers; il y a aussi des *tourmentes* sur les hautes montagnes.

**BOURRASQUEUX**, EUSE adj. (bou-ra-skeu, eu-ze — rad. *bourrasque*). Sujet aux bourrasques : *La saison bourrasqueuse*. Ce mot, employé par L.-J. de Balzac, est inusité.

**BOURRE** s. f. (bou-re. — Le type primitif de ce mot est évidemment le terme de basse latinité *burra*, qu'on retrouve dans plusieurs auteurs avec les sens de poil. Il est passé en italien, en espagnol et en provençal sous la forme identique de *borra*. Quelle est l'origine de ce mot? M. Delâtre pense quelle appartient aux langues germaniques, où il retrouve beaucoup de termes similaires, entre autres l'allemand moderne *borite*, dans le sens spécial de *soie de cochon*, l'anglais *to bristle*, se hérissier, termes qui se rattacherait à une racine *urh*, *uridh*, *croître*, pousser. Voici comment M. Delâtre établit la filiation des mots dérivés de ce radical : *bourre*, amas de poils détachés de la peau de certains animaux à poil ras, tels que les bœufs, les chevaux, les ânes, etc.; de là *bourrer*, embourrer, rembourrer un fauteuil, un bât, une selle, etc., c'est-à-dire garnir de *bourre*; *bourrelle*, petite *bourre*; *bourrellet*, ouvrier qui fait les harnais des chevaux; *bourrelet*, d'un primitif inusité *bourrel*, espèce de petit coussin rempli de *bourre*; *bourrique*, l'animal couvert de *bourre*; *bourras*, étoffe grossière, de *bourre*; *ebouriffer*, hérissier. *Bourre* de fusil, *bourriche*, *bourrade*, *bourrau*, appartenant encore à cette série. *Bourreau* signifiait en vieux français une corde de *bourre*; de là le mot *bourreau*, celui qui pend à l'aide de cette corde, et *bourrelle*, la femme de l'exécuteur des hautes œuvres; *bourreau* signifiait donc exclusivement, à l'origine, le pendeur; c'est ainsi que l'allemand dit dans le même sens *der Henker*. Dans les locutions à rebours, au rebours, etc., on retrouve encore le même radical, et ces expressions sont l'équivalent exact de *à rebrousse-poil*. Poils des animaux à poil ras : *BOURRE* de cheval, de bœuf, de chameau. Le lama a de la laine, et non de la *bourre*. Le petit-fils de César se vit réduit, pour prolonger de quelques instants sa malheureuse vie, à manger la *BOURRE* de son lit. (J.-J. Rouss.) Il se disait autrefois de toute espèce de poil ou de laine, et même du chanvre.

— **Par ext.** Pelote ou tout autre objet dont on se sert pour maintenir la charge d'une arme à feu ou d'une mine : *Une bourre de fusil*. Une *bourre* de canon. *Peu à peu j'ajoute au pistolet une petite charge, sans bourre*. (J.-J. Rouss.) La *bourre* de l'artillerie de marine est faite de vieux cordages, et les marins la nomment *valet de charge*. (Du Chesnel.)

— **Fig.** Objet de peu de valeur, partie faible : *Il ne manque pas de bourre dans ce livre*. *Il y a de la bourre dans votre action, mais n'importe! nous vous aurons bientôt dégoûté*. (Lo Sage.) V. Ce sens a vieilli.

— **Comm.** Partie la plus grossière de quelques matières textiles; partie la plus grossière du cocon, qui ne se dévide pas lors du tirage : La *bourre* de soie ne saurait remplacer la soie grège pour les grands articles, où celle-ci domine et doit toujours dominer. (L. Reybaud.)

— *Bourre de laine*, *Bourre lanice*, Filaments de laine que l'on retire des étoffes lorsqu'on les peigne : *Un matelas de bourre de laine*. *Bourre de Marseille*, Autrefois, étoffe moirée dont la chaîne était de soie et la trame de bourre de soie.

— **Techn.** Vieux tan qui s'attache aux peaux de mouton. Matière colorante obtenue avec du poil de chèvre bouilli dans la garance. *Bourre tontisse*, Menu poil qui tombe du drap lorsqu'on le tond. *Bat-à-bourre*, Appareil